



Direction de l'animation territoriale,
de l'attractivité et des contrats
Service attractivité et développement territorial

Monsieur Alain BRISSE
Maire de Torfou
Mairie
16 Grande Rue
91730 TORFOU

Évry, le 3 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté le 15 décembre 2016 par le Conseil municipal.

I. Déplacements

Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020

Le Département de l'Essonne a adopté, par délibération du 30 septembre 2013, le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020 qui définit sa politique d'intervention sur le réseau routier départemental, c'est-à-dire son aménagement, son entretien et son exploitation.

À Torfou, le réseau routier départemental est structuré par la RD 99 qui relève du réseau de catégorie 3. Aussi, je vous propose d'intégrer ces éléments dans le PLU (p. 192 du rapport de présentation), ainsi que les informations proposées en annexe n°1 au sujet des réseaux de catégorie 1, 2 et 3.

Trafic routier

Une actualisation des données relatives au trafic routier sur le réseau départemental, au sein de votre commune et à proximité, semble nécessaire (cf. p. 60 du rapport de présentation). À cette fin, vous trouverez, en annexe n°1, les chiffres de comptage, ainsi que l'extrait de la carte « 2015 » du trafic routier en Essonne.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil général

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

2017-192

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo -DATA- Tél : 01 60 91 31 92

Entrées de village

Le PLU (p. 10 du PADD) évoque la préservation, la confortation et la mise en valeur des deux entrées du village. Elles concernent toutes deux la RD 99. Il s'avère que le Conseil départemental élabore actuellement, avec le concours de votre commune, un projet de traitement de l'entrée de ville ouest (côté RN 20). En revanche, pour ce qui concerne la deuxième entrée (à l'est), je vous recommande de prendre l'attache du département en amont de la phase de conception du projet.

Projets intéressant le réseau routier départemental

Le PLU prévoit et encadre des projets d'aménagement qui auront un impact sur le réseau routier départemental :

- l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 dite « rue des Terres-Fortes » qui programme la construction de 7 ou 8 logements sur un terrain de 0,65 ha et dont les accès se réaliseront directement au niveau de l'intersection entre la RD 99 et la rue de Chamarande ;
- l'OAP n°7 dite « Ferme de Maillezais » (changement de destination de bâtiments agricoles), qui programme, outre la création de quatre logements, l'accueil d'activités économiques notamment dans les domaines tertiaires et dont les accès se feront également depuis la RD 99.

Aussi, il conviendrait de soumettre ces deux projets au Conseil départemental, le plus en amont possible, dans la mesure où ils concernent la RD 99 et ses abords et, de façon plus générale, dès lors que des besoins en desserte depuis le réseau départemental seront requis. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'OAP n°7, le Conseil départemental recommande que tous les accès automobiles soient concentrés sur l'accès existant.

Transports scolaires

Il conviendrait d'actualiser le PLU (p. 59 du rapport de présentation) au sujet des transports scolaires puisque cette compétence a été transférée au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) le 1^{er} juillet 2015.

Il est à noter, cependant, que dans un objectif de proximité avec les territoires, le STIF délègue une partie de cette compétence à des organisateurs locaux. Ils définissent notamment, les circuits et les arrêts pour desservir les établissements scolaires. Il peut s'agir de communes, de communautés de communes, d'associations ou d'établissements scolaires qui emploient des transporteurs locaux.

II. Environnement et cadre de vie

Incompatibilités entre les ENS et le plan de zonage du PLU

Le Conservatoire départemental des ENS a relevé certaines incompatibilités entre le recensement des ENS et les zonages du PLU (quadrillés rouges figurant sur la carte en pièce jointe). Ces incompatibilités résultent de l'impossibilité de maintenir des ENS en zone U. Toutefois, si la levée de ces incompatibilités ne pouvait être réalisée dans le cadre de l'actuelle élaboration du PLU de Torfou, le Conseil départemental pourrait procéder à une mise à jour ultérieure de ce recensement. À cet effet, des possibilités de compensation, en zone N ou A, vous sont proposées en pièce jointe (quadrillés verts).

Conseils techniques et aides financières

Dans le cadre de la politique des ENS, je vous rappelle que votre commune peut bénéficier de conseils techniques sur la protection de la biodiversité, ainsi que d'aides financières pour l'acquisition, l'étude et l'aménagement d'espaces naturels recensés ENS et de chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

En outre, le Conservatoire départemental des ENS se tient à votre disposition pour la création de périmètres ENS et la mise à jour des chemins inscrits au PDIPR.

Faune et flore

Si le calendrier d'élaboration du PLU le permet, ou bien dans le cadre d'une prochaine révision de ce document, il serait intéressant qu'il puisse être complété, pour ce qui concerne les thématiques liées à la faune et à la flore, par les données du site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (www.inpn.mnhn.fr).

Itinéraires historiques de l'Essonne

En 2008, une étude visant à recenser l'ensemble des itinéraires historiques relatifs au territoire essonnien a été réalisée pour le compte du département. Votre commune est concernée par les linéaires « voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum » et « vieux chemin des Postes ». Il pourrait être intéressant d'évoquer ce thème dans le PLU (cf. documents en pièce jointe).

Politique de l'eau

→ *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)*

Le PLU (p. 183 du rapport de présentation) pourrait être actualisé en précisant que le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

→ *Eaux de ruissellement et fossés de drainage*

Le PLU (p. 198 du rapport de présentation) indique que « *les eaux de ruissellement se dirigent vers le point bas de la commune vers la vallée de Méréville au sud. Par ailleurs, les deux infrastructures que sont la voie ferrée et la RN 20 protègent également le village sur toute la partie ouest du territoire communal* ».

Cependant, l'analyse des cartes IGN démontre que les eaux de ruissellement s'écoulent en direction du bois du Chesnay, puis empruntent la ravine de Brennery pour traverser le domaine départemental de Chamarande avant de rejoindre la Juine.

Il s'avère que lors des importants épisodes pluvieux de juin 2016 et mars 2017, les eaux de ruissellement en provenance de la commune de Torfou ont contribué à inonder certains secteurs du domaine départemental de Chamarande et notamment la station d'épuration de la commune de Chamarande.

Pour ces motifs, il semble important que l'entretien du réseau de fossés de Torfou ne contribue pas à l'accélération des flux en aval et ce afin d'éviter les inondations. Ainsi, il conviendrait de proscrire les opérations drastiques de curage et d'envisager la mise en place de redents permettant de casser les flux et ralentir les écoulements. L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intitulée « les continuités écologiques » (p. 7) pourrait intégrer ces recommandations.

Enfin, il est à noter que la voie ferrée, située dans la vallée de la Juine, compte tenu de son altimétrie et de sa position géographique, n'est pas en mesure de protéger votre commune des inondations.

→ *Préservation et mise en valeur des mares*

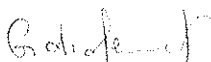
L'OAP « les continuités écologiques », qui évoque l'aménagement et l'entretien des mares de la commune, pourrait mettre en exergue la nécessité de privilégier la mise en œuvre des techniques végétales à l'image des travaux réalisés par votre commune sur la grande mare en 2015. Pour mémoire, ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le service de l'eau du Conseil départemental.

Déchets

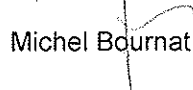
Il serait souhaitable de compléter le PLU (pp. 193 à 196 du rapport de présentation) sur le thème des déchets à l'aide des éléments d'information qui vous sont proposés en annexe n°2.

En conclusion, j'émetts un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Vice-président chargé des partenariats avec les
collectivités, des grands projets et de l'Europe



Michel Bournat

Pièces jointes :

- Annexe n°1 « Déplacements » ;
- Annexe n°2 « Environnement » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « vieux chemin des Postes » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum ».

ANNEXE N°1

DEPLACEMENTS

Les différentes catégories de réseau du SDVD

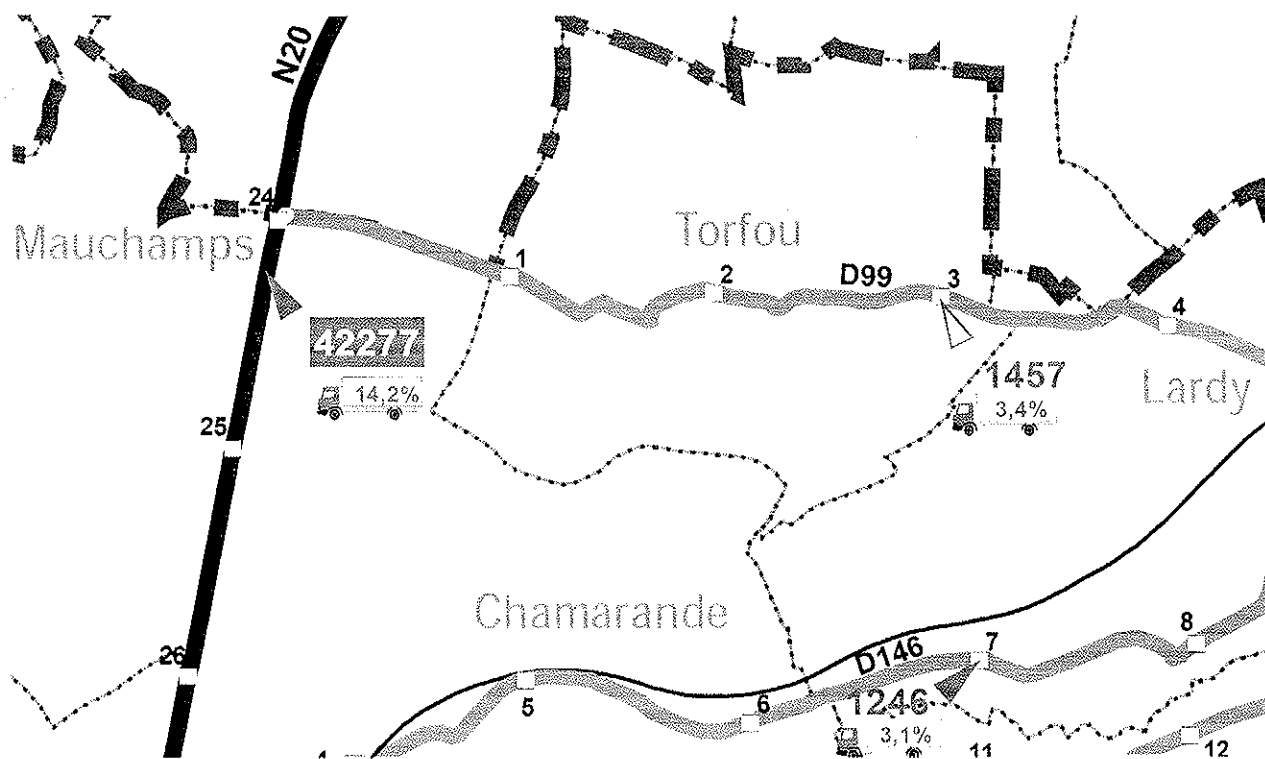
Le SDVD 2020 établit une hiérarchisation des voiries départementales en distinguant :

- le réseau de catégorie 1 « liaisons de pôle à pôle », qui assure, outre les déplacements interdépartementaux voire interrégionaux, les relations internes essentielles à l'Essonne en reliant les principaux pôles du Département ;
- le réseau de catégorie 2 « d'accompagnement », qui complète le maillage proposé par le réseau de catégorie 1, principalement pour des échanges intra-départementaux ;
- le réseau de catégorie 3 « de desserte locale », qui participe à l'irrigation fine du territoire essonnien, en prenant en charge des déplacements de proximité.

Trafic routier à Torfou et ses environs

La commune de Torfou présente, sur la RD 99, un flux de 1 457 véhicules/jour dont 3,4 % de poids lourds.

Ces informations sont également disponibles sur la carte, page suivante, que je vous propose de faire figurer dans le rapport de présentation.



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Mise à jour 2015 – Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France »

ANNEXE N°2
ENVIRONNEMENT

Déchets

Il s'avère que la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) n'est plus assurée par le même nombre de structures intercommunales depuis la refonte de la carte intercommunale. Par conséquent, il conviendrait de mettre à jour le PLU (p. 193 du rapport de présentation) à ce sujet.

En outre, une mise à jour de la carte des déchetteries¹ (p. 194 du rapport de présentation) semble nécessaire. La version la plus récente date de mai 2016.

Enfin, le PLU pourrait citer, dans le rapport de présentation, les plans régionaux en lien avec les déchets et expliquer leur rôle.

¹ http://www.essonne.fr/fileadmin/cadre_vie/no-dechets/d%C3%A9ch%C3%A8teries_particuliers.pdf (NB : il y a une erreur de date sur la carte, il ne faut pas en tenir compte).

A-02**Voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum***Voie gallo-romaine Paris-Orléans, Via Lutetia*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Saulx-les-Chartreux, La Ville-du-Bois, Ballainvilliers, Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Avrainville, Egly, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamarande, Etrechy, Morigny-Champigny, Étampes, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Méréville.

Point d'entrée : 48° 44'26 - 2° 18'08

Point de sortie : 48° 17'47 - 2° 06'37

Développement : 54 km en Essonne

Typologie**Itinéraire antique****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Vers 210 (Itinéraire d'Antonin)

La *via lutetia*, de Paris à Orléans (Lutèce – Cenabum) par Saclas (Salioclitia), appartient au grand itinéraire qui relie la Germanie à l'Espagne, axe commercial important du monde romain. Il se dirige dans le prolongement de l'axe nord-sud (*cardo*) de Lutèce, passant par l'île de la Cité. Un réseau de voies gauloises préexistait qui a favorisé la relative rapidité de la conquête de la Gaule par les Romains. Il pourrait localement s'agir d'une voie gauloise, peut-être même établie sur des pistes protohistoriques, restaurée et entretenue par les Romains. Quoi qu'il en soit, seule la période d'utilisation gallo-romaine est attestée par des sources convergentes : bornes milliaires, *Table de Peutinger*, et surtout l'*Itinéraire d'Antonin* qui mentionne *Salioclitia* (*mutatio* et sanctuaire gallo-romain) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris).



Table de Peutinger (extr. montrant l'axe Luteci-Cenabo)

Agrandissement de la Carte de la Gaule (L. Carrez, 1886)

Sources d'identification : **Table de Peutinger** (16^e s.) ; **borne milliaire 498** (8973), datée de 274, trouvée à Saclas et conservée au musée d'Orléans ; **Itinéraire d'Antonin** (3^e s.) mentionnant *Salioclitia* (368-1), l'actuel Saclas, *mutatio* (étape) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris) ; tronçon conservée de la **voie romaine** au sud d'Étampes : chaussée observée lors de travaux de la RD 49 en 2006 à Méréville et entre Saclas et Ormoy-la-Rivière (Dutilleux, 1885) ; tronçon de voie empierrée découvert à Ballainvilliers (La Croix Saint-Jacques) en 1902 ; chaussée dallée à Linas sous la rue Saint-Merry et la rue Monvinet découverte en 1893. Éléments de **cadastration romaine orthonormée**, conservés et soulignés par les cartes anciennes : cadastre napoléonien (AD91 : série 3C) ; Plan de Massy, 1782 (AD91 : C35-15), Plan de territoire de la paroisse de Torfou, 1787 (AD91 : C3-49) ; Plan de Chamarande, 1785 (AD91 : C1-43) ; Plan de la paroisse de Linas, 1786 (AD91 : C2-36), Plan du territoire d'Étampes, 1785 (AD91 : C35-14).

Bibliographie (suite)

Jaimain Daniel – Prospection aérienne de la voie romaine Paris-Orléans. S.l. : s.n., 1962, 5p.

Baratault Anne-Claire – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VIè au XIIè s.). *Mém. De maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990* (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).

Naudet François – Carte archéologique de la Gaule. L'Essonne. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004.

Gélis Jacques (dir.) – Le pays d'Étampes, regard sur un passé. Tome 1 : Des origines à la ville royale. Étampes-Histoire éd., 2003.

Autres ressources documentaires



Carte de la Gaule mentionnant Salioclita (Saclas) par Migeon, 1880.

Ressources INTERNET (liens valides au 1er décembre 2008) :

Sur les itinéraires romains en Gaule (définition) :

http://www.estaires.com/histoire/voies_romaines.htm

http://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_romaine

<http://pagesperso-orange.fr/itineraires-romains-en-france/templates/liens.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Voies_romaines_en_Gaule

La table de Peutinger

http://fr.wikipedia.org/wiki/Table_de_Peutinger

L'Itinéraire d'Antonin et l'Anonyme de Ravenne

http://fr.wikipedia.org/wiki/Itin%C3%A9raire_d%27Antonin

http://fr.wikipedia.org/wiki/Anonyme_de_Ravenne

Carte de la Gaule et des voies romaines par Ambroise Tardieu, 1842.

Université of Alabama Map Library

http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/france_benelux/france.html

Cartes Vidal-Lablache des peuples et cités gauloises

http://www.hipkiss.org/data/maps/j-m-dent-and-sons_atlas-of-ancient-and-classical-geography_1912_gallia-france_2067_2894_600.jpg

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Commune de Torfou

0 500 Mètres



□ Limite communale
— Chemin de Grande
Randonnée (GR)

PDIPR

— Itinéraire pédestre
— Itinéraire équestre

Itinéraire historique

Etat du tracé

- Chaussée viabilisée
et bermes de routes
- Chemin d'exploitation
sentier
- Milieu naturel et cultures
- Urbanisé (disparu)
- — — — — Tracé incertain
- ▽ EM (1:1) Reperage des photographies
(Angle de vue et référence)

BOISSY-SOUS-SAINT-YON

VR-01.08

VR-01.07

VR-01.06

VR-01.05

TORFOU

CHAMARANDE

LARDY

B-07**Vieux chemin des Postes***Vieux chemin des postes - Vieux chemin d'Orléans, ancien chemin de Paris à Orléans*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Arpajon, La Norville, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamaramande.

Point d'entrée : 48° 29'98 - 1° 96'35

Point de sortie : 48° 29'83 - 2° 16'38

Développement : 58,5 km en Essonne dont 14 km conservés

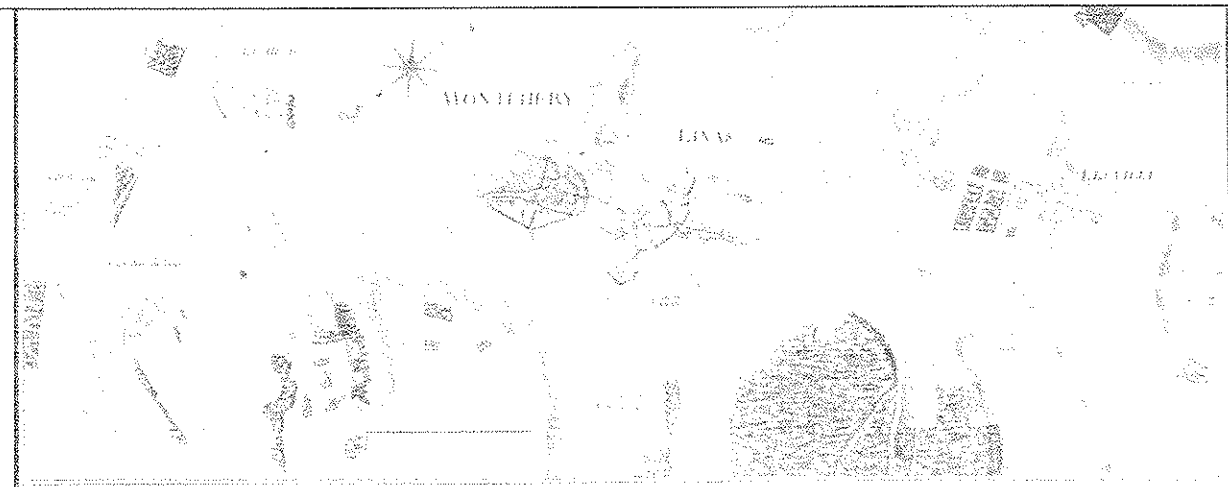
Typologie**Itinéraire médiéval****Données historiques**

Datation de l'itinéraire historique : Moyen-âge au 18ème siècle

La **route d'Orléans** a été durant des siècles l'axe majeur, le plus fréquenté du royaume de France, jusqu'à Orléans qui était un grand port fluvial. C'est aussi le principal accès aux châteaux de la Loire. Elle était un lien stratégique avec le centre du pays pour le service royal (messagerie, armée, administration) et l'approvisionnement de Paris. Après la chute de l'Empire français, la **Route impériale 23** a été reclassée en **Route royale 20** (classement du 16/12/1811) puis **Route nationale 20**, à partir de 1824 [AD 91 : 3O/158]. Elle est définie comme la **Route de Paris à Toulouse et en Espagne**. L'axe général reprend une série d'itinéraires plus anciens, d'origine antique et médiéval : voie romaine jusqu'à Etampes, ancien chemin des postes... parfois superposés et souvent juxtaposés, de nombreuses rectifications ayant affecté le tracé au cours de l'histoire. Il en résulte un « faisceau » où se discernent quatre voies :

- la *via lutetia*, voie gallo-romaine de Lutèce à Cenabum (cf. fiche A-02) ;
- le *Vieux chemin de Paris à Orléans* appelé aussi *Chemin des postes*, *chemin vert* ;
- la *Route royale*, impériale puis nationale ;
- la *Route nationale 20* moderne requalifiée récemment en route départementale.

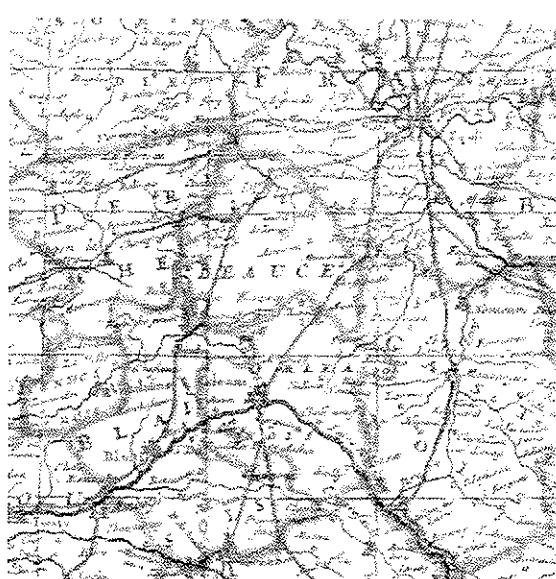
L'itinéraire décrit ici est celui qui existait avant les grands travaux d'établissement de la Route royale au 18ème. Cet itinéraire n'est pas continu mais présente plusieurs tronçons qui méritent d'être conservés et valorisés.



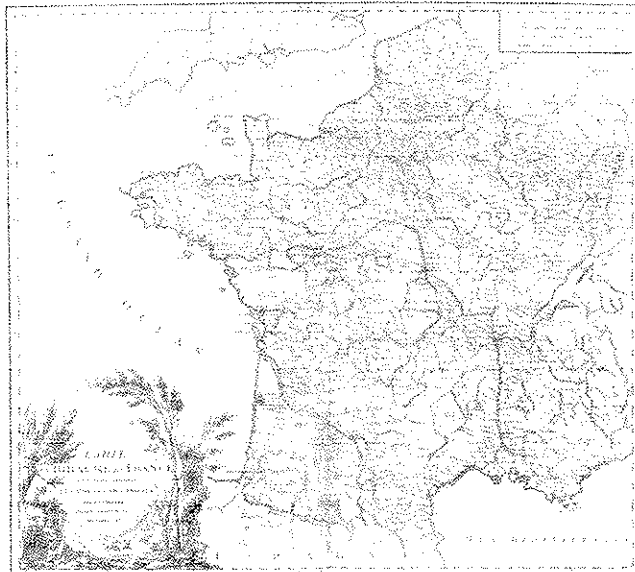
Atlas de Trudaine (XVIIIè s.) [AN : CP/F/14]

Sources d'identification : Charles Estienne – *La Guide des chemins de France* (Paris, 1552) ; carte des routes de postes par Nicolas de Fer (1700) [AN : NN47/30], Carte du royaume de France où sont tracées les routes des postes (1758) [collection Rumsey] ; Atlas de Trudaine (1745-1780) [AN : CP/F/14] ; cartes dites de Cassini (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/1] ; cartes des chasses du Roi (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/45-48] ; carte des routes royales, départementales et auxiliaires (1830) [AD 91 : 1Fi/70, 169] ; les plans d'assemblage des cadastres napoléoniens sont aussi indispensables pour retrouver le tracé du « Vieux chemin d'Orléans » [AD 91 : 3P] ; analyse toponymique et étude des vues aériennes.

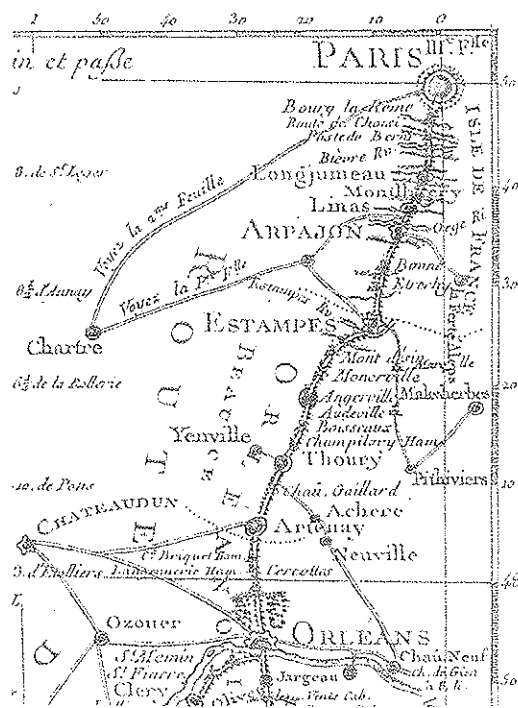
Autres ressources documentaires



Galliae seu Francia tabula (1680)



Carte des postes du royaume de France (1758)



Indicateur Fidèle, guide du voyageur (1765)

ROUTE du Carosse de BORDEAUX, part de PARIS tous les Mardis à 11^h du matin et passe

	Matin	Soir	Liens
à Bourg la Reine	1	2	7. de Paris
Longjumeau	3	2	
Linas	5	2	
Couche à Arpajon			
Mardi. repart à 4 ^h du mat. et passe			
Estampes	9	D	13. d'Arpajon
Dine à Monerville	11	3	
Couche à Thoury	7	4	
Jeud. repart à 5 ^h du mat. et passe			
Artenay	8	4	17. de Thoury
Dine à Orleans	à midi	6	
Couche à S ^t . Laurent	8	7	
Vend. repart à 4 ^h du matin et passe			
Nouan	5	1 1/2	19. de S. Lauren.
Muide	6	1	
S ^t . Dié	7	1	
Dine à Blois	11	3 1/2	21.
Couche à Ecuire	7	5	

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

Portail « Routes » de Wikipedia
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Routes>

Consultation et téléchargement sur Gallica BNF de « La Guide des chemins de France » de C. Estienne, 1552.
<http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-102662>

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Commune de Torfou

0 500 Mètres



□ Limite communale
— Chemin de Grande
Randonnée (GR)

PDIPR

— Itinéraire pédestre
— Itinéraire équestre

Itinéraire historique

Etat du tracé

- Chaussée viabilisée et bermes de routes
- Chemin d'exploitation, sentier
- Milieu naturel et cultures
- Urbanisé (disparu)
- Trace incertain
- ↙ EM-01b Repérage des photographies (Angle de vue et référence)

BOISSY-SOUS-SAINT-YON

↙ CP-38

↙ CP-39

↙ CP-40

↙ CP-41

TORFOU

↙ CP-42

↙ CP-43

↙ CP-44

CHAMARANDE

LARDY